

TRIBUNAL MIXTE DES NOUVELLES-HEBRIDES

J U G E M E N T

LE TRIBUNAL MIXTE :

Vu le jugement N° 19/64 rendu le 16 septembre 1964 par le Tribunal du 1er degré de la Circonscription des Iles du Centre, 1ère subdivision, enregistré au greffe du Tribunal Mixte le 14 janvier 1965 et portant condamnation de LAUFOU Falakiko, SHIGETOMI Richard et KILIKILI Patrice à 1.250 frs. d'amende et 15 jours d'emprisonnement pour avoir le 20 juin 1964 pratiqué la pêche à l'aide d'explosifs en baie d'ENAM (Ile Vaté);

Attendu que le Tribunal a fait une juste appréciation des faits et une correcte application du règlement conjoint n° 2 de 1917 réprimant l'infraction qui lui était soumise;

PAR CES MOTIFS

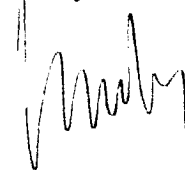
Homologue le jugement sus-visé.

Port-Vila le dix-huit janvier 1965.

Le Juge Britannique :



Le Juge Français :



Le Greffier p.i. :

